

Un triple engagement

LES ÉPOUX S'ENGAGENT

Selon la Bible, le sacrement du mariage suppose que les époux :

1. s'engagent librement et volontairement, sans contrainte de quelque ordre, dans le don mutuel de l'un à l'autre.
2. s'engagent à demeurer fidèle à l'autre parce que l'amour matrimonial est unique : « Ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas ».
3. s'engagent pour toute la durée de la vie, sans possibilité de restriction dans le temps : ce mariage est indissoluble.
4. s'engagent à accueillir la vie des enfants qui naîtront de votre union, à les faire baptiser et à les éduquer chrétiennement.

DIEU S'ENGAGE, IL EST LE FONDEMENT

L'Évangile et l'Église nous apprennent que l'amour est un don de Dieu car il est lui-même amour.

Dieu créateur a fait l'homme et la femme à son image. Il propose de les associer à lui pour créer la vie. Il leur propose de vivre dans une alliance avec lui, comme il fait pour toute l'humanité en Jésus.

Vous pourrez toujours compter sur lui, sur son aide, sur son pardon.

L'ÉGLISE S'ENGAGE

L'Église est responsable avec vous de votre mariage, et s'engage à vous accompagner pas à pas dans votre projet et à discerner avec vous ce qui convient.

Combien ça coûte ?

L'Église ne vit que de dons ! Il vous est demandé une participation de 170 € pour votre mariage. Cette somme est partagée entre la paroisse et le diocèse.

Vous pouvez aussi participer à la vie de la communauté chrétienne en donnant au denier de l'Église.

Contacts paroisses

Saint-Jean-Bosco
7 allée Saint Vincent
Tél. 03 83 35 48 21

Saint-Epvre
6 rue des Loups
Tél. 03 85 19 00 86

Notre-Dame de Bonne-Nouvelle
52 bis Place Mgr Ruch
Tél. 03 83 35 26 03

Saint-Jean de la Commanderie
24 rue Saint Léon
Tél. 03 83 40 24 50

Bienheureux-Charles-de-Foucauld
39 rue de Laxou
Tél. 03 83 28 40 19

Saint-Pierre-Notre-Dame de Bonsecours
57 avenue de Lattre de Tassigny
Tél. 06 12 81 73 05

Notre-Dame-de-Lourdes
149 avenue Général Leclerc
Tél. 03 83 55 43 76

et si on se mariait à l'Église



« Le mariage est une vocation qui appelle à une réponse : vivre l'amour conjugal comme signe imparfait de l'amour entre le Christ et l'Église. Par conséquent la décision de se marier et de fonder une famille nécessite temps, réflexion et choix raisonnables. »

(d'après le Pape François)

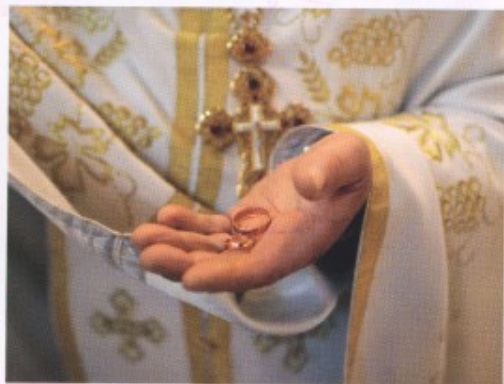
Une demande

QUI PEUT SE MARIER À L'ÉGLISE ?

Pour pouvoir se marier à l'Église, il faut que l'homme et la femme soient baptisés et confirmés dans l'Église catholique, ou du moins que l'un des deux soit baptisé* dans l'Église catholique.

Aucun des deux n'ait contracté de mariage religieux précédemment.

** Si vous n'êtes pas baptisés ou confirmés mais que vous souhaitez le devenir, nous pouvons envisager ensemble la possibilité de vous y préparer.*



ET SI LE SACREMENT DE MARIAGE NE SEMBLE PAS POSSIBLE ?

N'hésitez pas à prendre contact avec votre paroisse qui vous accueillera volontiers.

Une préparation

DU TEMPS POUR MURIR UN ENGAGEMENT

En prenant contact un an avant votre mariage avec votre paroisse, vous ouvrez un chemin qui fera mûrir votre décision.

Tout au long de l'année, vous serez accompagnés par des couples, un prêtre ou un diacre de la communauté paroissiale.

Lors des différentes rencontres, vous serez amenés à découvrir :

- La beauté de cette vocation au mariage.
- La joie de l'Église qui accueille votre demande.
- La profondeur de l'engagement au mariage chrétien.



Une suite

N'hésitez pas à conserver un lien avec le prêtre ou le diacre qui a célébré votre mariage, ainsi qu'avec les membres de l'équipe d'accompagnement. Les liens au sein de l'Église pourront s'approfondir à l'occasion d'autres rencontres que la paroisse pourra vous proposer.

